Chronique Roubaisienne

BUREAUX : 28, Rue du Vieil-Abreuvoir, 28 — ROUBAIX
TELEPHONE — Numéro 3.28 — TELEPHONE

Un Referendum sur l'Emprunt

Tout ce qu'on avait pu dire et faire avait été dit et fait en pure perte. Ce diable d'homme ne voulait rien entendre.

Je suis certain s'écriait-il que si l'on donnait à choisir aux ouvriers entre de l'art et du pain, ils choisiraient l'art dédaignant tout pour la nourriture intellectuelle.

C'était un fanatique de l'emprunt, il se sentait fier d'être roubaisien lorsque dans une salle de la Mairie il contemplait le plan du futur Hôtel de Ville, il s'enthousiasmait en songeant à la salle d'exposition et la création d'un square en bordure du chemin de fer lui semblait une idée sublime.

Cela me rappelle déclarait-il gravement, le temps de ma jeunesse, j'aimais regarder passer les locomotives et recevoir la vapeur qui tombait en rosée sur ma figure.

Un beau jour il nous aborda l'air triomphant ; Mme Wattinne avait vaguement parlé autrefois d'un referendum au sujet des tramways, il venait de se décider, lui, à faire un referendum sur l'emprunt.

Le matin même il s'était présenté chez un électeur influent. Celui-ci venait de lire le journal et paraissait furieux. Au premier mot d'emprunt il avait bondi et comme son envahisseur balbutiait timidement : « J'étais venu simplement pour vous demander la marche à suivre... » ; sans le laisser finir sa phrase il l'avait précipité dans l'escalier en criant : « La marche, la voici la marche et tiens toi bien à la rampe de peur d'y aller t'asseoir sur la marche ».

Celui-là n'est pas tout à fait pour l'emprunt, nous dit-il, mais je vais continuer.

Lors de sa seconde visite il trouva l'homme à interviewer plongé dans la lecture des œuvres de Rabelais.

Vous tombez bien et mal répondit-il à la première question posée. Bien, car j'étudie la question, mal, car je ne la possède pas à fond.

Le chapitre troisième du « tiers livre des faitots et dicts héroïques » du bon Pantagniel composé par Mme François Rabelais, me prouve que Panurge tenait les emprunteurs en grand estime. Mais il me faut voir maintenant et méditer longuement la réponse de Pantagniel.

Je verrai donc ces deux Messieurs répondit le défenseur de l'emprunt en gagnant la porte chapeau bas.

Il visita tous les estaminets de la ville sanse rencontrer ni l'un ni l'autre et comme il avait emprunté à chaque chope ingurgitée un peu du violent mal qui lui brisait la tête il se plongea dans les bras de Morphée, c'est-à-dire entre deux draps de lit.

Le lendemain il interrogea un pauvre diable furieux parce qu'un ami lui avait refusé le louis sollicité.

Votre emprunt, s'écria-t-il, vous osez me parler de votre emprunt. Je meurs de faim, j'ai besoin d'argent et tout le monde refuse de m'en prêter ; il serait pourtant plus utile qu'une mairie, le morceau de pain que je me mettrais sous la dent.

On pense si l'interviewveur s'était rapidement éclipsé.

Le soir revenant harassé, fourbu, il nous croisa rue de la gare.

Pas une réponse n'avait encore été favorable.

Il y a bien Panurge hasarda-t-il, mais il est en voyage fort probablement, car je n'ai pu mettre la main dessus. C'est un fort bon causeur paraît-il, je lui ferai faire des réunions publiques.

Le malheur c'est que notre bouillant referendiste n'attendit pas le retour de Panurge. Le lendemain se trouvant dans un estaminet au milieu de nombreux buveurs il crut devoir prendre la parole pour demander ensuite à chacun son avis.

Il avait selon la méthode antique appris son exorde par cœur, se fiant pour le reste à son talent d'improvisateur.

A peine avait-il prononcé les mots : Hôtel de Ville, salle d'exposition, qu'une voix tonnait dans le silence : « Va donc, eh Mottiste ! »

Alors ce fut une tempête, on ne s'entendait plus et seules des bribes de phrases arrivaient jusqu'à la tribune.

Centimes additionnels, augmentation de patentes, salon d'honneur, bouges infects, cours dégoutantes, tandis ville malpropre, tous ces mots s'entrecroisaient dans l'air pendant que tout ahurie l'orateur se sentait devenir fou.

Depuis lors il est resté grand admirateur du beau, il est à peu près convaincu que l'emprunt est impopulaire et que le peuple aime mieux d'uain et moins d'impôts que des salles d'exposition et des palais municipaux.

Il a renoncé aux conférences et ne cherche plus Panurge le seul partisan de l'emprunt dont il entendait parler au cours de ses pérégrinations.

R. L.

LES GRÈVES

A L'USINE PROUVOST

Les ouvriers de l'usine Prouvost, rue d'Hem, ont reçu hier après-midi une lettre de M. De Renty, juge de paix, demandant s'ils voulaient accepter son arbitrage.

Les délégués envoyés chez M. De Renty après réception de cette lettre ont répondu qu'ils en référeraient à leurs camarades. Il est à peu près certain que les ouvriers vont accepter.

A L'USINE POLLET

Les ouvriers du drap qui avaient demandé samedi le vote secret sur la reprise du travail ont réintégré l'atelier hier à midi quoique la continuation de la grève ait été votée à une très grande majorité.

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Nous recevons, avec prière d'insérer :

Aux membres de la Ligue des Droits de l'Homme :

La prochaine assemblée générale de la Ligue procédera à l'élection de 7 membres du Comité.

A cet effet, le bureau, — désireux de soumettre au choix des électeurs une liste de candidats décidés à accepter les charges et les responsabilités que suppose l'entrée dans le Comité — demande aux Ligueurs de lui indiquer des noms qui figureront par ordre alphabétique sur les bulletins de l'élection.

Ces noms devront être envoyés dans un bref délai au président de la section, 38, rue de Cassel, ou au secrétaire général, 92, rue de Lille.

RENVERSÉE PAR UN CAMION

Rue Decrême, une fillette a été renversée par un camion et blessée à l'oreille gauche

Ils étaient trois petits enfants comme dit la chanson, l'aîné avait cinq ans, le plus jeune deux ans et demi. Quel était le jeu auquel ils se donnaient sans souci d'autre chose pouvant se produire autour d'eux. Ils seraient peut-être très gênés, eux-mêmes, pour le dire. En tout cas, ils jouaient, lorsque vint à passer un camion conduit par Léon Decottignies, livreur chez M. Prouvost Binet, brasseur à Croix. Ce camion était chargé de cinq fûts vides, et se dirigeait vers la rue du Tilleul.

Les enfants se garèrent pour le laisser passer, mais aussitôt le jeu recommença derrière le véhicule.

Juste à ce moment un autre camion, arrivé à l'angle de la rue Ma Campagne, reprenait sa route en sens inverse de celui conduit par Léon Decottignies.

La rue étant très étroite — comme malheureusement beaucoup de rues à Roubaix force fut au livreur de Prouvost-Binet de faire reculer son attelage.

Un cri déchirant retentit, la jeune Flore Lejeune, l'enfant de deux ans et demi, dont nous parlons plus haut, passait justement derrière le camion au moment où celui-ci opérait son mouvement de recul. Elle avait été attrapée par une des roues et renversée sur le pavé.

Par bonheur, la tête seule vint se placer le long de cette roue et un accident, peut-être mortel, fut évité.

Néanmoins, la pauvre petite a été atteinte assez sérieusement à l'oreille, et le docteur Bautigny qui lui adonné les premiers soins ne peut encore se prononcer sur la gravité de la blessure.

Les deux autres enfants, Charles Capelle et le frère de la blessée sont sortis de cette affaire absolument indemnes.

SAUCISSON AU POULET

Dimanche, vers 10 heures et demie du soir, deux individus se présentaient chez M. Edmond Loridan, charcutier, rue Ma Campagne, 111, et demandaient à la patronne, qui étaient seule à ce moment, deux petits pains fourrés. Mme Loridan leur répondit qu'elle n'en avait plus, et alors les clients insistant demandèrent s'il ne serait pas possible de leur donner deux tranches de pain ordinaire. Mme Loridan répondit affirmativement et passa dans une autre pièce pour chercher la marchandise demandée. Profitant de ce moment attendu depuis l'entrée dans le magasin, et le jugeant des plus propices, l'un d'eux s'empara d'un saucisson de poulet qui se trouvait à l'étalage.

Mme Loridan revint au magasin, servit ses clients et leur adressa la phrase habituelle, indiquant qu'elle était à leur service. A peine étaient-ils sortis qu'elle s'aperçut de la disparition du saucisson, l'unique qui se trouvait dans sa maison. Elle en avertit son mari, occupé à faire une partie de cartes à l'estaminet voisin, en compagnie de MM. Lemaire, secrétaire de police au 4e arrondissement et Paris, agent de sûreté. Ceux-ci se mirent aussitôt à la poursuite des voleurs qu'ils rattrapèrent rue des Parvenus. Les deux hommes se laissèrent arrêter et fouiller sans difficultés et l'on retrouva le saucisson dans la poche d'Emile Tarfes, 32 ans, débourreur.

Ce saucisson avait une valeur de 3 francs, mais vu les circonstances dans lesquelles le vol avait été commis, M. Grimaldi n'a pas hésité à faire prendre un billet Roubaix-Lille, sans retour, à l'amateur de saucisson au poulet.

Aujourd'hui et jours suivants, continuation de la vente au Palais des Nouveautés, 32, Grand'Rue, Roubaix. Occasions exceptionnelles en confections et manteaux de pluie pour Dames. 1449-4

PETIT CAMBRIOLAGE

Des cambrioleurs ont pénétré dimanche vers 11 heures du soir, chez M. Eugène Catoire, demeurant angle des rues de Lens et du Luxembourg en passant par la fenêtre.

Tous les meubles furent fouillés et les malfaiteurs se sont retirés en emportant une somme de 20 francs qu'ils ont trouvée dans le tiroir d'une machine à coudre.

M. Catoire qui était couché, n'a rien entendu. Il s'est aperçu du vol un quart d'heure après le départ des voleurs en descendant pour fermer les volets que le vent venait de faire claquer contre le mur.

Une enquête est ouverte au 2e arrondissement.

POUR L'INSTRUCTION

En vertu d'un mandat d'arrêt émanant de M. Vérin, juge d'instruction à Lille, les agents Clarisse, Masse, Devogle et Rancelot ont arrêté dimanche, vers minuit, rue de Tourcoing, le nommé Henri Lemay, 19 ans, demeurant quai des Canotiers, au Blanc-Seau.

LES EPAVES DE LA RUE

Mlle Marie Vandenbosche, demeurant rue de Mouvaux, 7, a trouvé un portemonnaie contenant une certaine somme d'argent et des timbres.

— M. Albert Leveugle, travaillant chez M. Canard, carrossier, rue Saint-Maurice, a trouvé dans son atelier une reconnais-

L'AMOUR DE LA FRANCE

L'agent Doutreligne a arrêté hier matin, rue de Beaurewart, la nommée Marie Verhaeghe, 23 ans, journalière, demeurant rue Bernard, 27, inculpée d'infraction à un arrêté d'expulsion.

Elle a été conduite à Lille hier à une heure.

POUR L'HIVER

Le jeune Louis Leclercq, 14 ans, demeurant rue de Beaumont, 14, a trouvé hier à midi, près de chez lui, une fourrure.

RENTES DES TRAVAILLEURS

Un éboueur, au service de la voirie municipale, M. Théophile Locquet, 30 ans, demeurant rue Montgolfier, en vidanjl un sean d'immondices dans le tombereau s'est fait une blessure à l'anulaire gauche.

Quinze jours de repos.

— Chez MM. Deschepper et Cie, M. Adolphe Nobertin, 42 ans, apprêteur, demeurant à Croix, Grande-Rue, 28, se st luxé le coude droit en voulant retenir une pièce cartonnée.

Quinze à vingt jours de repos.

RECLAME **du Mercredi 7 Novembre aux** GALERIES LILLOISES : **BAS noirs, pure laine, mailles fines, la paire, valeur : 2.00 fr., vendue 1 fr. 35.** 1451-4

MOUVEMENT SOCIAL

SYNDICAT DES MAÇONS. — La réunion générale aura lieu 138, rue Beaurewaert, le mercredi 7 novembre, à 7 heures 3/4 du soir.

Ordre du jour : Lecture du procès-verbal. — Nomination d'un candidat prud'homme. — Questions diverses.

Très urgent.

Rappelons que tous les syndiqués ont le droit de prendre part au vote.

Théâtres, Fêtes et Concerts

CHEZ LES TURGOTINS

L'Association amicale des Anciens Elèves de l'Institut Turgot organise, pour le dimanche 11 courant son grand concert d'hiver, qui aura lieu dans la salle des fêtes de l'Irstitut Turgot, rue du Collège, à sept heures trois quarts très précises. L'Association s'est assuré pour cette fête le concours de Mlle Thuilliez, cantatrice ; Mlle Lecomte, pianiste accompagnateur ; Mlle Jouret et M. Cornet, lauréats du concours de diction de l'Union Française ; du quatuor Duhamel composé de MM. Duhamel, Lecomte, Drouffe et Bacquart et d'un orchestre symphonique, sous la direction de M. Isoré, professeur à l'Institut.

THEATRE DE L'HIPPODROME

Nous avons le plaisir d'apprendre que la représentation de Baret est définitivement fixée au dimanche 11 novembre prochain (matinée).

Que dire de Baret qui n'ait été dit déjà ?

Si le mot « désopilant » a jamais été en situation, c'est appliqué à la manière dont cet inimitable comique sait composer ses rôles. En ce moment, la presse tout entière constate l'énorme succès de ses deux nouvelles créations dans *Les Plumes du Geai* et *le Cultivateur de Chicago*.

Son entourage, est-il besoin de le rappeler, est toujours excellent, car, en directeur habile, Baret *ne sacrifie rien à son succès personnel* ; il sait donner aux pièces qu'il monte tout l'intérêt d'une interprétation parfaite.

Hennequin, l'auteur dramatique bien connu, proclame ses rares qualités d'administrateur et, dans une dédicace que nous avons sous les yeux, le félicite du souci artistique dont il fait preuve, souci, ajoute-t-il, qu'on ne rencontre pas toujours dans certains théâtres de Paris.

Un détail à noter : Le spectacle de Baret est absolument convenable. On peut y amener la jeunesse. Voilà qui ne'st pas banal par le temps qui court et qui assure à l'artiste un succès sans précédent et à l'impresario une salle archi-comble.

Cinéma gratis tous l. Jr. : Galeries Lilloises

CHRONIQUE THEATRALE

La Tournée Vast, avec Mlle Thési Borgos, a donné une très bonne interprétation de la « Dame aux Camélias » au Grand-Théâtre-Hippodrome

La plus connue de toutes les pièces de Dumas fils a suscité hier encore les applaudissements qu'elle mérite et ce m est plaisir de dire que son interprétation était pour beaucoup dans ce favorable accueil.

Au surplus les tournées Vast ne nous ont-elles pas depuis longtemps habitués à ces succès ? M. Vast, comme M. Baret (chacun dans le genre qu'il a choisi : celui-ci s'attachant surtout à monter les derniers succès parisiens, l'autre se cantonnant plutôt dans la production des belles pièces du répertoire moderne), se sont acquis une légitime réputation chez nous comme ailleurs et le public à chacune de ces représentations qu'ils donnent sur notre première scène municipale sait d'avance qu'il ne sera pas trompé.

Le gros succès a été sans conteste pour Mlle Thési Borgos, une jeune et talentueuse artiste qui a obtenu son premier prix au Conservatoire de Paris l'année dernière. Mlle Borgos en Marguerite Gauthier est une courtisane-grande amoureuse d'une rare perfection ; intensément passionnée sans devenir jamais emphatique et déclamatoire, poignante sans être outrancière, défauts qui constituent l'écueil du rôle, elle excite l'admiration tant par cette passion ardente et cette infinie tendresse qu'elle exprime de façon si magistrale d'un bout à l'autre de la pièce que par la rigoureuse exactitude de tous les détails, le naturel de ses intonations, la sûreté de ses gestes et la beauté de ses attitudes. Pour elle le beau rôle de Marguerite Gauthier dans lequel Sarah Bernhardt s'est couverte de gloire est presque une création tant est personnelle la façon dont elle le joue et, quant à moi, je loue fort cette indépendance. La composition très fouillée qu'elle nous donne est à coup sûr le fruit d'un long travail mais, comme ce doit être, toute trace d'effort a disparu et le personnage apparaît simple et naturel. Cela c'est de l'art et je me trompe fort, ou Mlle Thési Borgos est une actrice qui fera parler d'elle.

M. Vast tient avec talent et conscience, comme toujours, le rôle de l'honnête, tendre et candide Armand Duval. Persuasif et amoureux dans la première partie de la pièce, il sait trouver des accents émouvants dans la scène du bal pour reprocher à Marguerite la faute dont il la croit coupable.

Les rôles de second plan que remplissent MM. Savary, Romain, Tramont, Chéron, Thierry, Masson, Simar, Mmes Duchesnois, Clanne Berthilde, Dhaly, Gardès, Russy, Bey, Dherley, etc., sont tenus de manière très convenable.

MELCHIOR.

AU THEATRE FONTENOY

L'ASSOMMOIR

Quelle leçon de choses et quel exemple que ce drame naturaliste tiré de l'œuvre de Zola, tous les ouvriers qui ont la détestable passion de l'alcool feraient bien d'aller voir ce drame qui constitue un véritable avertissement aux malheureux travailleurs habitués des assommoirs, où ils laissent à la fois leur argent, leur santé, leur dignité et l'avenir même de leur classe.

L'œuvre de Zola a été fort bien rendue par la troupe de M. Douai, nous avons à féliciter tout spécialement M. Marcel Benet qui a joué le rôle de Coupeau avec une remarquable sincérité ; l'horrible scène du 8e tableau a été rendue par cet artiste avec un réalisme effrayant, qui lui a valu une ovation prolongée du public.

Les autres rôles ont été bien tenus, citons encore M. Okermans dans le personnage de *Mes Bottes*, puis MM. Douchez, un Lantier trop élégant, et Valbert, ivrogne jovial.

Côté dames, ce fut bien, sauf pour Mlle Delza, « Germaine », qui manque totalement de sincérité dramatique.

Le spectacle s'est terminé par un vaudeville amusant, *Monsieur Chasse*.

LE RUDE.

N'achetez pas vos fourrures sans avoir vu celles des Galeries Lilloises. Tous les avantages : grand choix ; bon marché ; qualité. 3086-4.

ÉTAT CIVIL

de ROUBAIX du 5 novembre 1906

Naissances. — Louis Vandenbroucke, rue Fresroy, 85. — Yvonne Strobbe, rue Blanchemaille. — Rachel Houfflin, rue de Bavai, 88.

Décès. — Joseph Calonne, 51 ans, brigadier de police, rue Franklin, 25 — Philomène Hasbroucq, 52 ans, ménagère, rue Pierre-de-Roubaix, 231 — Marcel Dujardin, 4 jours, rue de la Conférence, cour Deboosère, 10 — Marie Legrain, 86 ans, sans profession, rue Saint-Jean — Marie Alluin, 66 ans, sans profession, rue de l'Hospice — Léon Dutriez, 59 ans, journalier, rue Blanchemaille — Casimir Taisne, 35 ans, raboteur, rue Blanchemaille.

GAZETTE TOURQUENNOISE

BUREAUX : 69, RUE DU CASINO, TOURCOING

La bagarre sanglante de la rue des Ursulines

L'ENQUETE

M. Rougeron a continué pendant toute la journée de lundi, son enquête concernant la bagarre sanglante de la rue des Ursulines.

Il a entendu M. Ernest Degeselle, gérant de la Maison des Œuvres. Ce dernier a déclaré formellement que les bris de volets et de carreaux de la Maison des Œuvres, n'avaient été commis qu'après que les coups de revolver eussent été tirés.

Cette déclaration est catégorique. Parions que ni la « Croix » ni le « Journal de Roubaix » — le bien informé pourtant — ne la reproduiront ; tous deux seraient obligés par le fait même de rectifier leur récit de la bagarre.

M. Rougeron a également interrogé l'anarchiste Jean-Baptiste Knockaert, 29 ans, colporteur, demeurant, 31, rue de la Prairie, inculpé de bris de clôture. C'est lui qui aurait commandé à ses camarades le sac de la Maison des Œuvres, à la suite de l'agression cléricale.

Knockaert a été laissé en liberté provisoire ; il sera poursuivi pour les faits qui lui sont imputés.

Jean-Baptiste Descamps a été également interrogé.

Nous avons dit que ce dernier avait été blessé à la tête au cours de la bagarre, par un instrument contondant. Son état est tout à fait satisfaisant.

Il est inculpé du bris de clôture qui a été commis dans la soirée de dimanche à l'estaminet Chaplet, à l'angle des rues du Haze et Nationale.

Descamps a nié avoir coopéré à ce bris de clôture. Il a en outre refusé de porter plainte contre son agresseur de la rue des Ursulines.

Dans l'après-midi de lundi, M. Rougeron s'est rendu à l'hôpital et a interrogé Joseph Knockaert, la malheureuse victime des cléricaux.

Ce dernier a renouvelé ses déclarations de la veille. Il a formellement refusé de porter plainte contre son meurtrier qu'il connaît.

AU FEU !

Au cours de la nuit de dimanche à lundi, vers une heure et demie du matin, un commencement d'incendie s'est déclaré chez Mme veuve Deschamps, rue Marceau, 8.

Mme Deschamps était couchée lorsqu'elle crut entendre des crépitements au rez-de-chaussée. Elle descendit dans sa salle à manger et s'aperçut que du linge placé dans une armoire était en flammes. Elle donna l'alarme. Des voisins accoururent et, à l'aide de seaux d'eau, parvinrent à éteindre ce commencement d'incendie.

Les pompiers qui avaient été prévenus, se rendirent sur les lieux, mais n'eurent pas à intervenir.

Les dégâts s'élèvent à environ cinq cents francs.

ARRESTATION D'UN EXPULSE

Le brigadier de police Jean-Baptiste Leplat, a arrêté lundi après-midi, vers quatre heures, à la Croix-Rouge, un nommé Pierre Hal, né à Saint-Gilles, en 177, laveur, demeurant à Mouscron, qui faisait infraction à un arrêté ministériel d'expulsion du 7 juillet 1896.

Hal a été écroué au violon municipal ; il sera transféré à Lille ce matin.

LUGUBRE FARCEUR

Mmes Delamotte, demeurant rue du Pont-Rompu, 71 ; Baublomme, 73, rue du Pont-Rompu ; Destombes, rue Beaumarchais, 10, et Ravelinghem, rue Beaumarchais, 12, accompagnées de leurs enfants, revenaient dimanche vers sept heures du soir, de Neuville-en-Ferrain se dirigeant vers leur domicile ; passant rue Racine, elles aperçurent soudain un individu qui, débouchant d'une haie où il s'était caché, se mit à courir dans leur direction.

Cette apparition subite effraya les femmes et les enfants qui poussèrent des cris de terreur, mettant tout le quartier en émoi. Plusieurs femmes s'affaissèrent sur la chaussée, en proie à une crise nerveuse et les habitants du quartier durent leur donner des soins.

Quant à l'individu, un farceur sans doute, il avait disparu.

La police a été prévenue de ces faits.

LIBRAIRIE ETRANGERE

Durant la deuxième quinzaine du mois d'octobre, il est entré en France par la gare de Tourcoing, 1.255 kilos d'articles dits de librairie étrangère.

Cette importation qui s'est faite en 21 colis se décompose comme suit : livres en langue morte, 200 kilos ; livres en langue française, 345 kilos ; musique étrangère imprimée, 80 kilos ; lithographie et chromolithographie, 200 kilos ; imprimés avec blancs à remplir à la main, 350 kilos ; journaux belges, 80 kilos.

M. Dudot, commissaire spécial a rédigé neuf procès-verbaux.

ECOLE DE CARDES-MALADES

Hygiène et alimentation de la première enfance. — Cours professé aujourd'hui mardi 6 novembre par M. le docteur Lagache :

De la nécessité des notions nécessaires pour élever les jeunes enfants. — L'ignorance des mères. — Le nouveau né ; son aspect, nettoyage et toilette immédiatement après la naissance. — Habillement du nouveau né, composition de la layette, maillot français et maillot anglais, modification de l'habillement avec l'âge, la chambre, le berceau.

BRIS DE CARREAUX

Dimanche soir, vers 6 heures, Mme Destombes, cabaretière, 97, rue des Bonnets, eut une discussion avec une de ses voisines. Le fils de cette dernière, l'ayant appris, recruta quelques-uns de ses acolytes et s'en alla briser quelques carreaux à l'estaminet de Mme Destombes. Le préjudice causé à cette dernière s'élève à une dizaine de francs.

Mme Destombes n'a pas voulu déposer de plainte.

LEURS RENTES

Chez Denoyelle-Leleux, un homme de peine, Jean Vanden Brouck, 25 ans, demeurant à Wattrelos, a glissé sur une pièce de bois, et s'est fait une contusion à la crête iliaque gauche. 12 à 15 jours de repos.

— Chez Dael, rue de la Tossée, un camionneur, Paul Hennebert, demeurant rue de la Tossée, a été blessé au pied droit par la roue d'un camion. 15 jours de repos.

— Chez A. et P. Pollet, rue de Dunkerque, un homme de peine, J.-B. Cannie, 69 ans, demeurant rue du Labyrinthe, est tombé dans les escaliers et s'est fait une entorse du cou de pied droit, 10 jours de repos.

THEATRE MUNICIPAL

(Direction : A. VIGUIER).

Mercredi prochain, à 7 heures et demie, on jouera au théâtre municipal LE BOSSU OU LE PETIT PARISIEN, drame en 5 actes et 10 tableaux, de Anicet Bourgeois et Paul Féval.

Les principaux rôles seront tenus par MM. Portal, Glandut, Desormes, Giraud, Lormel, Bouzer, et par Mmes Person, Marsy, Beckers, etc.

La location est ouverte chez M. Flament gérant du théâtre.

Prix des places : Fauteuils d'orchestre 3 fr. ; Parquet 2 francs ; galeries 1 franc.

ÉTAT CIVIL

de TOURCOING du 5 novembre 1906

Naissances. — Biatino J.-B., rue des Girondins, 34. — Desbonnet J.-B., rue du Virolois, 184. — Montagne Marcelle, rue de Gand, 296. — Ritz Charles, rue du Dahomey, 10. — Lechat Yvonne, rue de Roubaix, 170.

Décès. — Wittouck Gustave, 47 ans, rue du Clinquet. — Dulorest Hermance, 62 ans, rue Marengo, 66. — Dusoulier Céline, 4 mois, rue du Flocon, 216. — Leclercq Augustin, 69 ans, rue de Bitche, 16.

Autour de Roubaix-Tourcoing

WATTRELOS

FUNERAILLES CIVILES. — Tous les camarades sont priés d'assister aux funérailles civiles du jeune Masquelin, âgé de 9 mois, qui auront lieu mercredi 7 novembre, à 2 heures précises de l'après-midi.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Mont-à-Leux, 496, Touquet.

ETAT-CIVIL. — *Naissances.* — Georges Hespel, (Boutillerie). — Lucienne Loucheur, rue Thiers, 9. — Jean Wittock, rue oste, 8. — Agnès Blomme, rue de Leers. — Charles Egels (Martinoire).

Publications de mariages. — Henri Florent-Clément, soigneur, et Eugénie Declerck, dévideuse. — Jérôme Versaevel, agent spécial, et Jeanne Tytgat, sans profession. — Arsène Barbe, teinturier, et Germaine Glorieux, ménagère. — Jules Ratur, peigneur, et Eugénie Laporte, bambrechouse. — Edouard Dessaire, apprêteur, et Elise Tonneau, bobineuse. — Jules Ruysschaert, tisserand, et Angèle Deronsart, épluchouse. — Alfred Cavez, peigneur, et Romaine Henneuse, trieuse. — Léopold Legrou, charron, et Amélie Bossus, soigneuse. — Tharsile Delattre, tisserand, et Elise Hallez, bobineuse. — Hubert Duthoit, tisserand, et Hortense Lefebvre, contremaître. — Gustave Degandt, teinturier, et Marie Doutreligne, bobineuse. — Cyrille Codron, peigneur, et Julienne Detavernier, trieuse. — Emile Duthoit, cordonnier, et Hélène Haiart, rattacheuse. — Gustave Nuttin, tisserand, et Flore Dumoulin, ourdisseuse. — Ernest Delchambre, tissrand, et Zoé Deffrennes, tisserande. — César Desbarbieux, trieur, et Marie Motte, soigneuse. — Jean Esquedin, rentreur, et Elise Spriet, tisserande. — Henri Delcroix, homme de peine, et Flore Briez, tisserande.

Mariage. — Guilbert Schoorens, menuisier, et Zoé Derbaudringhien, couturière.

Décès. — Angèle Clior, 4 ans (ouquet). — Cécile Decottignie, 83 ans, sans profession, rue du Trou de Fouan. — Benjamin Hayart, 2 ans (Nouveau-Monde). — Jules Masquelin, 9 mois, rue du Mont à Leux, 498.

PAS-DE-CALAIS

BREBIERES

AFFREUX DRAME DE FAMILLE

Une jeune femme, à la suite d'une discussion se jette à l'eau avec son enfant de vingt mois.

Dimanche soir, vers neuf heures et demie, un drame affreux bouleversait la petite commune de Brebières.

M. César Wierre, éclusier, âgé de 50 ans, qui se trouvait près de la minoterie Schosttmans, vit passer devant lui une jeune femme tenant un enfant dans ses bras.

Les allures de la femme dénotaient un profond trouble moral. Tout à coup elle s'arrêta à une cinquantaine de mètres de l'éclusier. Puis tout à coup, elle se jeta à l'eau avec son enfant, un bébé de vingt mois.

LES SECOURS

Sans perdre de temps, le brave éclusier se porta au secours de la malheureuse femme : Au bout de quelques minutes, il réussit à la retirer de l'eau, puis, pendant qu'on la transportait en toute hâte à son domicile, l'éclusier Wierre se mit à la recherche de l'enfant. Il ne le retrouva qu'après une bonne demi-heure d'efforts. Comme on le pense bien, le pauvre bébé était mort.

Les voisins de la désespérée s'enquirent d'un médecin et, en attendant, prodiguèrent les soins les plus empressés à la noyée, qui reprit connaissance. Cependant, en dépit de tout ce qu'on put lui faire, la malheureuse succomba trois heures après son immersion.

LES CAUSES DU DRAME

La gendarmerie de Vitry-en-Artois est descendue à Brebières et a fait une enquête sur ce tragique suicide. Les voisins de la pauvre femme, Louise Wiart, âgée de 22 ans, se montrent sobres de détails, d'autant plus que la victime, comme son mari, du reste, sont originaires de Bellonne (Pas-de-Calais), et arrivés depuis peu à Brebières. M. Wiart, qui perd ainsi sa femme et son unique enfant, est occupé en qualité de garçon de ferme dans une grande métairie de Brebières.

Exigez la Bière « La Lilloise » à 0 fr. 25 le litre
Capacité exacte. — Qualité sans concurrence
Bureau : 55, rue Nationale. — Téléphones : Usine 7.55 ; Bureau, 16.35 1698

TRIBUNAUX

Cour d'Assises du Nord

Audience du lundi 5 novembre

Vol qualifié et complicité à Denain

ACTE D'ACCUSATION

Les nommés Eugène Fiévet, 31 ans, manœuvre de maçon, né à Lesquin, sans domicile fixe, et Victor Thorel, sans profession ni domicile fixe, profitant que, dans la nuit du 11 au 12 août dernier, M. Emile Buissez, brasseur à Denain, était absent de son domicile, escaladèrent une palissade clôturant son jardin, ouvrirent une des fenêtres de la maison et pénétrèrent à l'intérieur.

Ils s'emparèrent d'une pendule, de vêtements et d'un certain nombre d'objets mobiliers, dont la valeur s'élèverait, d'après la victime, à 250 francs environ. Ils cachèrent la plus grande partie de ces objets dans un terrain vague, emportèrent avec eux, une paire de gants, un foulard, un savon et une boîte de poudre de riz, qu'ils offrirent à la nommée Juliette Gardez, femme Wolfer, 30 ans, née à Iwuy.

Cette femme, maîtresse de Fiévet, les attendait à quelque distance, près des fours à chaux, où ils passaient les nuits. Thorel et Fiévet ont reconnu leur culpabilité ; Gardez Juliette a dû avouer qu'elle avait en sa possession des objets volés, mais elle soutient qu'elle en ignorait la provenance frauduleuse. Ce système de défense est inadmissible.

En effet, elle vivait avec Fiévet et Thorel, elle n'ignorait pas qu'ils ne se livraient à aucun travail et ne tiraient leurs moyens d'existence que du vol. De plus, elle a reçu tous ces objets vers minuit et elle devait bien songer que ces objets n'avaient pu, à cette heure, être acquis légitimement ; enfin, il est établi qu'elle a accompagné Thorel et Fiévet pour chercher à vendre les objets volés.

Les renseignements fournis sur les inculpés sont mauvais : Fiévet a subi neuf condamnations ; Thorel en a subi huit ; ils sont relégables ; leur arrestation a été un soulagement pour la population de Denain. Gardez Juliette a subi cinq condamnations ; elle a depuis longtemps abandonné son mari pour vivre avec des repris de justice. Les trois inculpés, sans domicile fixe, couchaient dans les champs ou auprès des fours à coke.

INTERROGATOIRE

Après la lecture de l'acte d'accusation a lieu l'interrogatoire des accusés qui répondent d'une voix ferme à l'interrogatoire de M. le président.

Fiévet reconnaît les faits qui lui sont reprochés. Il croyait, dit-il, que l'habitation était inhabitée.

Le président. — Qu'avez-vous fait des ballots ?

Fiévet. — Nous les avons cachés dans un tas de paille.

Le président. — Vos antécédents sont déplorables, votre casier judiciaire porte en effet, neuf condamnations pour vols, violences, rébellion, mendicité, filouterie, dont deux ans par un conseil de guerre.

Vous êtes, de plus, passible de la relégation.

Fiévet. — Quand j'ai bu je perds la tête.

Thorel a également fait les aveux les plus complets.

Le président. — C'est vous qui avez eu l'idée du vol ?

Thorel. — Mais j'y allais pour voler des mesures en étain.

Le président. — Qu'avez-vous fait des foulards et gants que vous aviez gardés sur vous ?

Thorel. — Je les ai donnés à Juliette Gardez.

La fille Gardez n'est poursuivie que pour complicité.

Le président lui demande. — N'êtes-vous pas la maîtresse de Thorel ?

Juliette Gardez. — Non, je ne le connais pas.

J'ai épousé un homme qui avait six enfants, c'est lui qui m'a poussé au vice.

Le président. — Vous avez échangé ou vendu des gants et foulards provenant du vol ?

L'accusée commence alors une narration aussi longue que fastidieuse sur ses allées et venues ce jour-là.

Le président. — Vous avez assisté à la vente d'une pendule en marbre pour deux francs ?

Juliette Gardez. — J'ignorais que c'était du vol.

Le président. — Thorel, vous avez déjà été condamné de nombreuses fois pour vols, vagabondage, etc., ce qui vous rend passible de la relégation.

Thorel. — Oui.

Le président. — Quant à vous, Juliette Gardez, vous avez également été condamnée cinq fois déjà.

Juliette Gardez se met à sangloter ; elle regrette et demande pardon.

LES TEMOINS

C'est d'abord M. THOMASI, commissaire de police à Denain, qui relate les faits : Le 12 août dernier, M. Buisset vint se plaindre du vol et les soupçons se portèrent de suite sur les trois accusés qui furent arrêtés immédiatement.

Les renseignements qu'il donne sur les accusés sont absolument mauvais.

M. BUISSET, la victime du vol, est depuis quelque temps brasseur à Denain, il était parti pour se marier, il découvrit le vol en rentrant vers une heure du matin.

Il donne connaissance des objets volés, qui consistent en vêtements et linge, pour une somme de 250 francs environ.

Mme CRETEUR, 44 ans, ménagère et cabaretière à Denain, a vu arriver, le 13 août, vers six heures et demie du matin, Fiévet qui lui a demandé s'il y avait des cabinets ; quand il est revenu, il avait en mains une chemise qu'il a mise en vente pour une somme de 1 fr. 75 et trois chopes, soit une pour chacun des accusés.

Mme Eugénie CARPENTIER, 48 ans, ménagère, rue de la Station, déclare que Fiévet est venu en compagnie de Juliette se faire servir une consommation, puis l'homme est parti laissant seule Juliette Gardez.

La cabaretière aperçut alors un foulard sous le banc, que la fille Gardez dit appartenir à Fiévet, comme il n'avait pas payé ses consommations, Mme Carpentier dit à la fille Gardez de sortir et que Fiévet aurait son foulard quand il aurait payé ses consommations.

Quelques instants après, il revenait en effet, avec l'argent nécessaire.

Mme Malvina SYLVER, 23 ans, cabaretière, à Denain, dit avoir reçu la visite de Juliette Gardez et de Fiévet qui ont pris une consommation, et sont partis sans payer en laissant un foulard sous le banc.

LE REQUISITOIRE. — LA DEFENSE

M. l'avocat général prononce un réquisitoire sévère contre les accusés qui sont passibles de la relégation ; il espère que MM. les jurés débarrasseront la société de tels individus qui sèment la terreur.

Mes de Guemy, Prophète et d'Esclaibles, avocats, réclament du jury toute l'indulgence en faveur de leurs clients, et s'appliquent surtout à démontrer que l'affaire aurait pu facilement être correctionnalisée.

LE VERDICT

Après 25 minutes de délibération, le jury revient avec un verdict condamnant :

Fiévet à cinq ans de réclusion et à la relégation.

Thorel à cinq ans de réclusion et à la relégation.

Juliette Gardez à deux années de prison.

Attentat à la pudeur à Lille

Le nommé Orban Désiré, 67 ans, né à Ichay-Bodequée